



## Etat-major de sécurité L'été 2013 en toute sécurité

### DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 5 juillet 2013 à 11h00

Salon d'honneur de la cour d'Appel au Palais de justice

8 rue des Arènes

Bourges

#### Contacts presse :

- Sophie DEROUARD - ☎ 02 48 67 34 31 – [sophie.derouard@cher.gouv.fr](mailto:sophie.derouard@cher.gouv.fr)
- Catherine BERGER - ☎ 02 48 67 34 79 – [catherine.berger@cher.gouv.fr](mailto:catherine.berger@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - 18020 BOURGES Cedex - [http : // www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

# SOMMAIRE

Bilan de la délinquance dans le Cher au 1<sup>er</sup> semestre  
2013 : quelques repères

Bilan de la sécurité routière dans le Cher au 1<sup>er</sup> semestre  
2013 : quelques repères

**A/- Lutte contre les cambriolages au quotidien**

**B/- Opération tranquillité vacances**

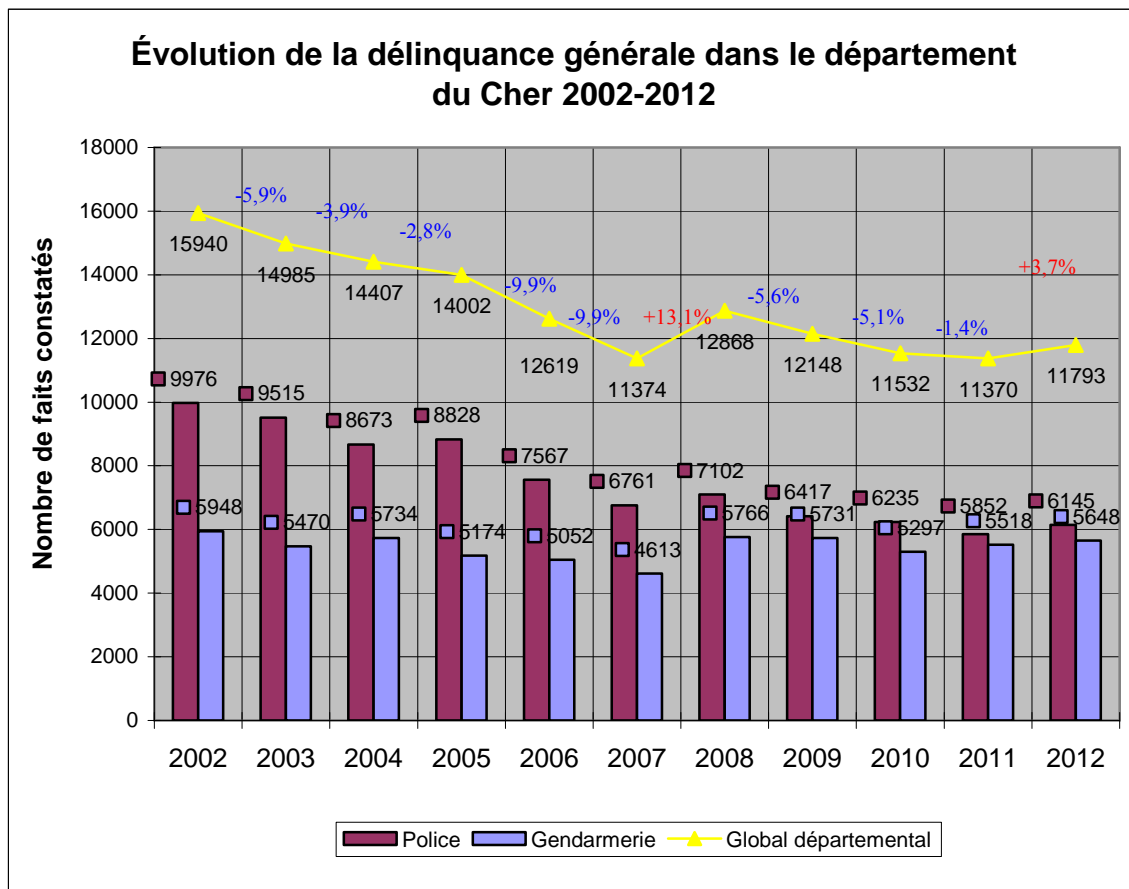
**C/- Cybercriminalité**

**D/- Lutte contre l'insécurité routière**

**ANNEXE**

Dépliants

# BILAN DE LA DELIQUANCE DANS LE CHER, AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2013 : QUELQUES REPERES



**Évolution de la délinquance générale** : après une année 2012 en sensible augmentation (+3,7%), l'évolution de la délinquance apparaît mieux maîtrisée (+1,93% au 1<sup>er</sup> semestre 2013).

■ **Délinquance sur la voie publique** : cette délinquance affectant le plus directement la population connaît une sensible réduction (-1,84%).

■ **Les atteintes aux biens diminuent** (-2,04%) à l'exception des cambriolages mais dont la progression est cependant mieux contenue (+17,43% au 1<sup>er</sup> semestre 2013 contre +29% en 2012) grâce notamment à des progrès en élucidation.

■ **Les atteintes volontaires à l'intégrité physique** sont en nette régression (-4,32%), malgré une augmentation des violences conjugales.

■ **Les escroqueries économiques et financières** sont en forte hausse (+35,12%), due notamment à la cybercriminalité en progression.

# BILAN SECURITE ROUTIERE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2013 : QUELQUES REPERES

## Evolution comparée 1<sup>er</sup> semestre 2011-2013

	2011	2012	2013	Ecart 2013-2012	En %
<b>Accidents corporels</b>	<b>180</b>	<b>161</b>	<b>145</b>	<b>-16 accidents</b>	<b>⬇10%</b>
<b>tués</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>-6 tués</b>	<b>⬇38%</b>
<b>Blessés dont hospitalisés</b>	<b>231</b> <b>83</b>	<b>200</b> <b>66</b>	<b>186</b> <b>69</b>	<b>-14 blessés</b> <b>+3</b>	<b>⬇7%</b>

**Au 1<sup>er</sup> semestre 2013, 10 personnes ont perdu la vie sur les routes du Cher, et 8 accidents mortels ont été constatés.**

On enregistre au 1<sup>er</sup> semestre 2013, **une diminution du nombre de tués** par rapport à la même période en 2012 (-6) mais également **une baisse des accidents (-16)** et **des blessés (-14)**. Seul le nombre de blessés hospitalisés est en légère augmentation.

# A/- Lutter contre les cambriolages au quotidien : ayez le bon réflexe !

Afin de ne pas laisser le champ libre aux délinquants, les forces de l'ordre diffusent des conseils en matière de prévention contre les cambriolages.

Le contact des forces de l'ordre avec la population permet d'évoquer les dispositifs et mesures adaptées à une bonne sécurité passive des locaux. A chaque vacance, les forces de l'ordre rappellent par une large communication le principe et les modalités pratiques de l'opération tranquillité vacances dans le département et les bons réflexes pour se prémunir des cambriolages.

## Les bons réflexes :

### ■ Protégez votre domicile

- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeurs en évidence.

### ■ En cas d'absence

- Ne donnez pas d'information sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité.
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- Signalez votre absence au commissariat de police ou la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ». (cf. fiche suivante)

### ■ Si vous êtes victime d'un cambriolage : Composez le 17 ou le 112

- Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne ([www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)).
- Protégez les traces et les indices.
- Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

→ Pour en savoir plus, voir dépliant 1 en annexe



## B / L'OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

La période estivale conduit à l'innoculation de nombreuses résidences principales pendant tout ou une partie des vacances scolaires. Les domiciles inoccupés sont la cible privilégiée de vols par effraction et d'intrusions en plein jour et en quelques minutes, avec des équipes de cambrioleurs très mobiles à la recherche de liquidités et d'objets de valeurs (bijoux, matériels vidéo, audio..).

Comme à chaque vacance scolaire, les citoyens peuvent bénéficier du dispositif mis en place par les forces de l'ordre : **l'opération tranquillité vacances.**



■ **Cette opération est gratuite et simple.**

■ **Elle permet aux particuliers de signaler leur absence** auprès des forces de l'ordre pour bénéficier de la surveillance de leur domicile par les services de police ou de gendarmerie.

■ **Les policiers et les gendarmes effectuent des passages réguliers au domicile durant la période signalée.**

### ■ **Modalités pratiques pour bénéficier de cette opération**

✓ En zone gendarmerie :

Prendre contact avec la communauté de brigades de gendarmerie du lieu de résidence.

✓ En zone police :

Se rendre au commissariat central de Bourges ou de Vierzon, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Compléter le formulaire (noms, adresse et période d'absence du domicile).

### ■ **Bilan opération tranquillité été 2012** :

➤ Zone gendarmerie : 928 habitations surveillées, dont 2 cambriolages sur les habitations surveillées

➤ Zone police : 654 habitations surveillées, dont 3 cambriolages sur les habitations surveillées.

■ **Il peut être aussi fait appel à la vigilance des voisins** : ils ne doivent pas hésiter à contacter les services de police ou de gendarmerie pour signaler tout comportement suspect (véhicule ou individu) dans leur voisinage.



## C /- Lutte contre la cybercriminalité

Les escroqueries en ligne, les piratages sont de nouveaux risques d'un nouveau genre, contre lesquels les pouvoirs publics se mobilisent de plus en plus, en coordonnant leurs moyens, pour sensibiliser et protéger les internautes.

Le réseau internet permet d'effectuer de nombreuses démarches quotidienne en ligne. Mais, l'utilisateur d'Internet sans précautions élémentaires peut rapidement faire l'objet de délits et menaces diverses.

### 5 grands types d'escroqueries :

- Escroquerie dite « nigériane » ou scam
- Escroqueries par cartes bancaires
- Phishing
- Vishing
- SPAM

**→ Pour en savoir plus sur les conseils et types d'escroqueries : voir dépliant 2 en annexe**



**SI VOUS ÊTES VICTIME,  
Portez PLAINTÉ**

**Si vous êtes victimes d'une escroquerie  
sur Internet, déposez plainte au commissariat  
ou à la gendarmerie la plus proche**

**Munissez-vous de tous les renseignements  
permettant d'identifier l'escroc :**

Références du transfert d'argent effectué

Références de la ou les personnes contactées (adresse de messagerie, pseudo, copie des courriels...)

Pour signaler un site d'escroqueries :  
[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

# D/-LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

Au moment des grands départs en vacances, il convient de renforcer la sensibilisation des usagers effectuant de longs trajets, contribuer à travers la prévention et des actions de répression à diminuer les accidents de la route à l'occasion des migrations estivales générant des flux de circulations importants qui renforcent le risque d'accidents.

## **Dispositifs de prévention mis en place :**

**Date :** samedi 6 juillet 2013 de 10 heures à 17 heures

**Lieu :** Aire du centre de la France

## **■ 2 types d'actions proposées sur l'aire d'autoroute du centre de la France :**

- sensibilisation du grand public en leur proposant différents ateliers de sécurité routière
- sensibilisation des conducteurs infractionnistes (dispositif gendarmerie)

## **■ Ateliers sécurité routière :**

- contrôle gonflage pneumatiques gratuit : dispositif « faites le plein d'air », en partenariat avec Michelin
- détente/relaxation/massage/jeux de plein air
- initiation à la sécurité routière : accompagnement pédagogique avec remise de cahier sécurité routière en support (4 tranches d'âge de 3 à 10 ans) atelier dessin sur le thème "départ en vacances" ou "tour de France"
- atelier d'information : rappel des conseils de sécurité routière et règles du code de la route
- stand "SAM" : atelier réflexe et sensibilisation à l'organisation du retour de fête (conducteur désigné ; auto-contrôle).

**Organisation de l'action :** Préfecture/DDT-coordination départementale de sécurité routière/Groupement de gendarmerie du Cher

**Partenaires de l'opération :** APRR, BP, Michelin





**ANNEXES  
DEPLIANTS**

## SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et la gendarmerie nationale).

Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne ([www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel.

Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :  
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

**OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**

**OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**

**TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :**

**SFR : 10 23**

**ORANGE : 0 800 100 740**

**BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00**

**FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702**

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou  
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



Contre les **cambriolages**,  
ayez les **bons réflexes !**



## PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



## PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre **référént sûreté** pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

## EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



## EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

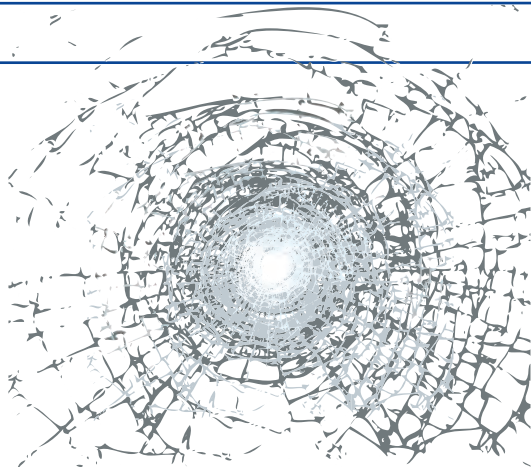
Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations «**Tranquillité vacances**» organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :  
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

**OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**

**OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**

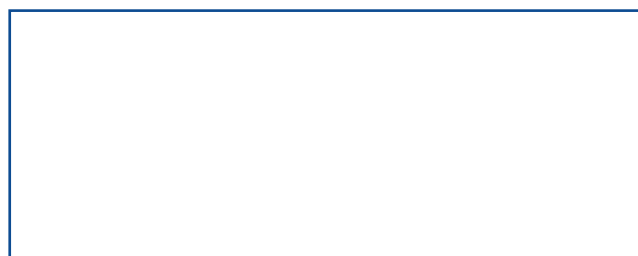
**TÉLÉPHONES PORTABLES VOLÉS :**

**SFR : 10 23**

**ORANGE : 0 800 100 740**

**BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00**

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou  
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



Contre les **cambriolages,**  
ayez les **bons réflexes !**



Photos © SIRPA - P.P. - Fotolia.com - SDG 11-29011-150 000

## PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



## PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

## SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

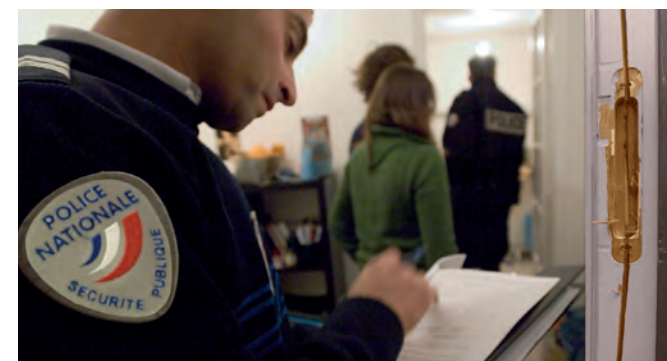
- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



# DES CONSEILS POUR SE PROTÉGER

## PROTECTION DE SON ORDINATEUR

- Utiliser un anti-virus régulièrement mis à jour
- Activer le pare-feu de window (ou autre)

## ACHAT EN LIGNE

- Se méfier des offres trop alléchantes
- Ne conclure aucun achat important sans rencontrer le vendeur, ni avoir vu ou essayé le bien dans le cas d'une voiture par exemple
- Privilégier des sites connus (solutions de paiement en ligne) avant d'effectuer un transfert de fonds ou un virement bancaire à l'étranger
- Vérifier la présence du «s» dans l'adresse https:// et la présence d'un cadenas en bas ou en haut de la page sécurisée
- Vérifier son «panier» et le prix du produit avant de confirmer ses achats



## SI VOUS ÊTES VICTIME, PORTEZ PLAINTE

Si vous êtes victime d'une escroquerie sur Internet, déposez plainte au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche

Munissez-vous de tous les renseignements permettant d'identifier l'escroc :

- Références du transfert d'argent effectué
- Références de la ou les personnes contactées (adresse de messagerie, pseudo, copie des courriels...)



**INFO ESCROQUERIES**  
**0811 02 02 17**  
COÛT D'UN APPEL LOCAL

POUR SIGNALER UN COURRIEL  
OU UN SITE INTERNET D'ESCOQUERIES  
[www.internet-sigalement.gouv.fr](http://www.internet-sigalement.gouv.fr)



escroquerie  
SCAM  
nigériane  
pishing  
web vishing  
SPAM  
internet  
arnaques  
https://  
préjudices  
anti-virus  
pare-feu

**INFO ESCROQUERIES**  
**0811 02 02 17**  
COÛT D'UN APPEL LOCAL

POUR SIGNALER UN COURRIEL  
OU UN SITE INTERNET D'ESCOQUERIES  
[www.internet-sigalement.gouv.fr](http://www.internet-sigalement.gouv.fr)

## ESCROQUERIE DITE « NIGÉRIANE » OU SCAM

Vous recevez un mail d'un richissime étranger. Il dit avoir besoin de votre aide pour récupérer sa fortune bloquée à l'étranger.

Objectif ? Vous amener à verser de l'argent (parfois des centaines de milliers d'euros) pour payer des frais de dossiers imaginaires en vous faisant miroiter une partie du pactole.

### Comment faire ?

Ne répondez en aucun cas à ces messages et détruisez directement ce mail.

### Comment s'en prémunir ?

Ne vous fiez jamais aux propositions mirobolantes d'une personne inconnue, classez l'expéditeur en indésirable pour ne plus recevoir ses mails.

## LE VISHING

« L'hammeçonnage vocal » est l'utilisation de la technologie via un message pré-enregistré dans le but de duper quelqu'un en lui faisant divulguer de l'information personnelle ou ses identifiants bancaires.

### Comment s'en prémunir ?

Si un message vous demande de rappeler tel numéro, ne le composez pas. Aucune banque ne demande de renseignements par courriers électroniques ou téléphone. Dans le doute, contactez votre banque.



## ESCROQUERIE PAR CARTE BANCAIRE

### A savoir

Depuis la loi « sécurité quotidienne » du 15 novembre 2001, la responsabilité du titulaire d'une carte de crédit n'est pas engagée si la carte a été contrefaite ou si le paiement contesté a été effectué frauduleusement, à distance, sans utilisation physique de la carte.

### Comment faire ?

Avertissez votre banque et signifiez lui que vous vous opposez formellement au paiement de l'opération en question.

### Comment s'en prémunir ?

- Ne pas laisser traîner votre carte bancaire à la vue d'autres personnes, ni la laisser dans votre voiture ou tout autre lieu sans protection
- Après chaque achat, penser à reprendre votre carte bancaire
- Ne jeter pas vos tickets de caisse sans les détruire totalement, votre numéro de carte bancaire y figure
- Ne jamais communiquer votre numéro de carte bancaire à une tierce personne
- Ne pas laisser le numéro de code secret avec votre carte bancaire
- Votre carte bancaire doit porter votre signature au dos



## LE PISHING

Le phishing est une technique frauduleuse utilisée par les pirates informatiques pour récupérer des informations (généralement bancaires) auprès d'internautes via un site web factice copie conforme du site original.

### Comment s'en prémunir ?

- Ne cliquez pas directement sur le lien contenu dans le mail, mais saisissez vous-même l'adresse URL d'accès au service
- Assurez-vous que le navigateur est en mode sécurisé, c'est-à-dire que l'adresse dans la barre du navigateur commence par **https** et qu'un petit cadenas est affiché dans la barre d'état au bas de votre navigateur.

## LE SPAM

Envoi massif de « Courriers électroniques indésirables »  
Ces courriers sont pour la plupart des messages de type publicitaire.

### Comment s'en prémunir ?

- Il ne faut jamais répondre à ce type de message car cela indique à l'expéditeur que l'adresse électronique est valide
- Il est conseillé d'utiliser des logiciels permettant de supprimer automatiquement des messages.

De plus amples informations sont disponibles sur le site [www.signal-spam.fr](http://www.signal-spam.fr)



# Départ en vacances ou déplacement professionnel, effectuer un long trajet en voiture en toute sécurité ne s'improvise pas.

Bien préparer son voyage, c'est d'abord vérifier l'état de son véhicule et de ses équipements. C'est aussi veiller au chargement et étudier son itinéraire. C'est enfin, partir et rester en forme tout au long du trajet et être à chaque instant informé des conditions de circulation et des prévisions météorologiques.

## INFORMEZ-VOUS AVANT ET PENDANT LE VOYAGE

Y aura-t-il de la circulation ? Quel temps va-t-il faire ? De nombreuses sources d'information peuvent vous aider à prendre la route dans les conditions les plus favorables et vous accompagner tout au long du trajet.

### LES INFORMATIONS UTILES AVANT DE PARTIR

<b>CONDITIONS DE CIRCULATION</b>	<b>Tous réseaux</b>	<a href="http://www.bison-fute.gouv.fr">www.bison-fute.gouv.fr</a> N° Vert : 0 800 100 200
	<b>Autoroutes</b>	<a href="http://www.autoroute.fr">www.autoroute.fr</a>
<b>PRÉVISIONS MÉTÉORO- LOGIQUES</b>	<b>France entière</b>	<a href="http://www.meteofrance.com">www.meteofrance.com</a> Service local national de Météo France : 32 50*
	<b>Par département</b>	Prévisions à 9 jours pour tous les départements français : <b>08 99 71 02 + n° du département*</b>

Durant le voyage, restez à l'écoute des radios pouvant diffuser des informations routières, en particulier 107.7 FM.

En savoir plus ?

[www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)



[twitter.com/routeplussure](https://twitter.com/routeplussure)



Délégation à la sécurité et à la circulation routières  
Place des Degrés – Tour Pascal B – 92055 LA DÉFENSE CEDEX

## LONG TRAJET COMMENT ORGANISER VOTRE DÉPART ?



\* 1,35€ /appel + 0,34€ /min. Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières - RCS PARIS B 562 111 732 - MAI 2012 - DEP200906 - Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**





# AVANT LE DÉPART

La vérification de l'état du véhicule, son chargement et la préparation de l'itinéraire sont autant de points auxquels il vous faut être particulièrement attentif avant tout déplacement.

## Vérifiez votre véhicule

- Vérifiez les freins, la direction, les phares et les feux, la batterie et les balais d'essuie-glace.
- Contrôlez l'état, l'usure et la pression des pneus, y compris la roue de secours.
- Nettoyez les feux et les phares.
- Complétez les niveaux : huile, liquides de frein et de refroidissement, lave-glace...
- Assurez-vous de la présence à bord du matériel nécessaire au changement de roue, d'une trousse à pharmacie, d'une lampe de poche, ainsi que d'un triangle de présignalisation et d'un gilet de sécurité (voir ci-dessous).
- En été, pensez au pare-soleil et aux lunettes de soleil. Emportez des boissons rafraîchissantes non alcoolisées.
- En hiver, prévoyez des couvertures, des vêtements chauds et confortables, de l'eau et de la nourriture, en cas de blocage de la circulation. N'oubliez pas une bombe antigivre, pour ouvrir les serrures, une raclette, des gants et vos équipements spéciaux (chaînes, pneus neige, etc.).

## Gilet, triangle et éthylotest obligatoires

Tout véhicule doit être équipé d'un gilet de sécurité rétro-réfléchissant, d'un triangle de présignalisation et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, d'un éthylotest. De nuit comme de jour le conducteur, immobilisé à cause d'une panne ou d'un accident, devra enfiler son gilet avant de sortir du véhicule. Il devra placer le triangle sur la chaussée à une distance de 30 mètres au moins de son véhicule ou de l'obstacle à signaler, sauf quand cette opération constitue une mise en danger manifeste.

**LE CONSEIL ÉCO-CONDUITE: UN VÉHICULE BIEN ENTRE-TENU PEUT ÉVITER UNE SURCONSOMMATION DE CARBURANT ALLANT JUSQU'À 25%.**



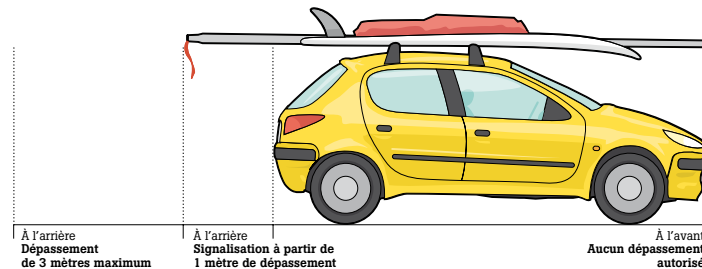
## Soyez attentif au chargement

- Chargez votre véhicule la veille du départ, dans la mesure du possible.
- Répartissez les poids sur l'ensemble du véhicule. Placez les bagages les plus lourds le plus bas possible.
- Ne disposez pas d'objets sur la plage arrière. Ils réduiraient la visibilité et se transformeraient en projectiles en cas de choc.
- Si vous utilisez des barres de toit, un coffre de toit, un porte-vélos ou une remorque, respectez scrupuleusement les indications du constructeur et conformez-vous aux règles en vigueur en matière de chargement (dépassement de la longueur du véhicule, signalisation, etc.).  
(Voir schéma ci-dessous)

## Préparez votre itinéraire

- Préparer votre itinéraire en privilégiant les autoroutes ou les routes à chaussées séparées.
- Informez-vous sur les conditions de circulation et sur les prévisions météorologiques sur l'ensemble du trajet.

**LE CONSEIL ÉCO-CONDUITE: POUR CONSOMMER MOINS DE CARBURANT, PRÉFÉREZ LES COFFRES DE TOIT AUX GALERIES ET N'OUBLIEZ PAS DE LES DÉMONTER APRÈS UTILISATION CAR ILS OCCASIONNENT UNE SURCONSOMMATION DE 10 À 15%.**



## Qu'est-ce que l'éco-conduite ?

L'éco-conduite est un comportement de conduite citoyen permettant de réduire sa consommation de carburant, de limiter l'émission de gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique, et de diminuer le risque d'accident.



# PENDANT LE VOYAGE

La fatigue et la somnolence au volant augmentent le risque d'accident. Pour maintenir sa vigilance au maximum et garder de bons réflexes au cours d'un voyage, quelques règles s'imposent.

## Partez en forme

- Prenez la route reposé, surtout pas après une journée de travail. Choisissez de partir le matin, plutôt que dans la soirée ou dans la nuit.
- Évitez l'alcool, les médicaments incompatibles avec la conduite, les repas copieux, le stress, l'énerverment et tout ce qui peut contribuer à une perte de vigilance.
- Ne vous fixez pas d'horaire d'arrivée.
- Prévoyez des occupations pour les enfants (livres, CD, jeux, etc.).

## Prévenez les risques de fatigue et de somnolence

- Ne surchauffez pas l'habitacle et aérez-le régulièrement.
- En été, évitez les longs trajets en pleine canicule et, si votre véhicule est climatisé, conservez une différence modérée entre la température extérieure et intérieure (4 à 5 °C maximum). Buvez beaucoup d'eau fraîche, mais non glacée, avant et pendant le trajet.
- Arrêtez-vous au moins un quart d'heure toutes les deux heures, même si vous vous sentez en forme, et pratiquez une activité relaxante : étirement, promenade.
- Si vous avez écourté votre sommeil ou pris la route de nuit, augmentez la fréquence des pauses et faites une courte sieste pendant les arrêts.
- Dès les premiers symptômes de somnolence – bâillements, paupières lourdes – arrêtez-vous et dormez au moins vingt minutes.

**LE CONSEIL ÉCO-CONDUITE: N'HÉSITEZ PAS À RÉDUIRE VOTRE VITESSE. 10 KM/H EN MOINS SUR 500 KM PERMET D'ÉCONOMISER 3 À 4 L DE CARBURANT.**



**ÉVITEZ DE CONDUIRE AUX HEURES OÙ LE RISQUE DE SOMNOLENCE AUGMENTE SENSIBLEMENT : ENTRE 2H ET 5H DU MATIN.**

